



Conseil national
de l'information statistique

***Intercommission
Démographie et questions sociales
Emploi, qualification et revenus du travail***

7 novembre 2013

**PROJETS D'AVIS DE MOYEN TERME 2014 2018
Propositions d'amendements**

1) DEMOGRAPHIE ET QUESTIONS SOCIALES.....	3
<i>Population.....</i>	<i>3</i>
Avis n° 1 - Composition des ménages.....	3
Avis n° 2 - Populations spécifiques : petite enfance, personnes âgées et en situation de handicap.....	5
Avis n° 3 - Emigration- Immigration.....	6
<i>Logement.....</i>	<i>7</i>
Avis n° 4 - Marché du logement.....	7
Avis n° 5 - Qualité, conditions du logement	9
<i>Conditions de vie, revenus, vie sociale.....</i>	<i>10</i>
Avis n° 6 - Bien-être, niveau de vie, pauvreté.....	10
Avis n° 7 - Vie et pratiques sociales.....	12
<i>Sujets transversaux.....</i>	<i>13</i>
Avis n° 8 - Statistiques de prix.....	14
Avis n°9 - Recensement de la population	15
2) EMPLOI, QUALIFICATION ET REVENUS DU TRAVAIL.....	16
<i>Avis transversaux.....</i>	<i>16</i>
Avis n° 1 - Dispositif statistique sur l'emploi : transversalité et cohérence	17
<i>Mutations de l'emploi et des professions.....</i>	<i>18</i>
Avis n° 2.....	18
<i>Insertion, formation, parcours.....</i>	<i>19</i>
Avis n° 3 - Parcours professionnel.....	20
Avis n° 4 - Formation tout au long de la vie.....	21
<i>Rémunérations.....</i>	<i>22</i>
Avis n° 5.....	22
<i>Emploi local.....</i>	<i>23</i>
Avis n° 6.....	23
<i>Négociation collective.....</i>	<i>24</i>
Avis n° 7.....	24
<i>Évaluation des politiques publiques.....</i>	<i>25</i>
Avis n° 8.....	25

1) DEMOGRAPHIE ET QUESTIONS SOCIALES

Population

Avis n° 1 - Composition des ménages

Le Conseil souhaite une connaissance plus fine des **liens entre les membres du ménage** afin de mieux prendre la mesure de formes de **cohabitation** comme les familles recomposées, la cohabitation intergénérationnelle, les colocations....

Il demande que les statistiques de **séparation** concernent tous les couples, y compris non mariés et qu'elles soient accompagnées d'éléments sur les conséquences de ces ruptures :

- pour les enfants : résidence alternée, partage de l'autorité parentale,
- pour les parents : montants des pensions alimentaires, contentieux pour le recouvrement.

Proposition Haut Conseil de la famille (HCF)

Le HCF fait le commentaire suivant :

« Le secrétariat général du Haut conseil de la famille prépare actuellement, à la demande du Premier Ministre, un rapport pour la fin de l'année sur les ruptures et les recompositions familiales et leurs conséquences pour les parents et les enfants. Constatant de nombreuses lacunes sur ces sujets, nous ne pouvons donc qu'appuyer l'**avis n°1 "Composition des ménages"** du moyen terme 2014-2018 (commission Démographie et questions sociales) qui nous paraît souligner à juste titre le manque d'informations sur l'ensemble des séparations y compris de personnes non mariés, concernant à la fois :

- leur dénombrement, avec la possibilité de distinguer selon la présence d'enfants ;
- leurs conséquences en termes de niveau de vie ;
- les mobilités géographiques autour du moment de la rupture conjugale ;
- les modalités d'organisation de la résidence des enfants. Cette question dépasse celle de la résidence alternée. Il serait utile de pouvoir observer l'organisation mise en place par les deux parents concernant la résidence de leur(s) enfant(s) et le droit de visite et d'hébergement de l'autre parent, de pouvoir aussi le cas échéant mettre en regard la situation effective de ce qui a pu être décidé par le juge et d'examiner enfin si l'organisation est durable ou rapidement remise en cause (du fait de la conflictualité entre les parents ou pour des raisons pratiques comme par exemple le déménagement de l'un d'entre eux).

Connaitre le nombre d'enfants porteurs d'un titre de créance alimentaire (et ceux pour lesquels les parents se sont mis d'accord sur le versement d'une pension alimentaire sans passer par le juge) serait une première étape utile pour évaluer le non-paiement des pensions alimentaires et la fréquence du recours aux procédures de recouvrement amiable ou forcé. En effet, la dernière étude disponible sur le paiement des pensions alimentaires date de 1985 et ne portait que sur des créancières divorcées.

Il serait aussi utile de s'assurer que la transmission par le conseil supérieur du notariat du nombre de Pacs conclus ou dissous auprès d'eux, comme cela est autorisé depuis la loi de mars 2011, soit très prochainement effective ».

Proposition Union nationale des associations familiales (UNAF)

Avis n° 1

Le Conseil souhaite une connaissance plus fine des liens entre les membres du **ménage** afin de mieux prendre la mesure de formes de cohabitation comme les familles recomposées, la résidence alternée des enfants, les familles monoparentales, la cohabitation intergénérationnelle, les colocations,

Il demande que les statistiques de séparation concernent tous les couples, y compris non mariés et qu'elles soient accompagnées d'éléments sur les causes (divorce, séparation, décès) et conséquences de ces ruptures :

- pour les enfants : orphelinage, résidence alternée, partage de l'autorité parentale,
- pour les parents : montants des pensions alimentaires, contentieux pour le recouvrement.

Le Conseil souhaite une connaissance plus fine des compositions familiales : isoler les familles de 3 enfants (qui représentent une part importante des familles), et ne plus les fondre dans un ensemble "3 enfants et plus".

Avis n° 2 - Populations spécifiques : petite enfance, personnes âgées et en situation de handicap

Le Conseil incite à **développer l'information territoriale** sur :

- les différents **modes de garde des jeunes enfants**, y compris l'interruption partielle ou totale d'activité de l'un des parents,
- les **conditions de vie des personnes âgées** : ressources, habitat (y compris institutions),
- le nombre et les conditions de vie des **personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie**.

Proposition Union nationale des associations familiales (UNAF)

Avis n° 2

Le Conseil incite à **développer l'information territoriale** sur :

- les différents **modes de garde des jeunes enfants**, y compris l'interruption partielle ou totale d'activité de l'un des parents ou des deux, et pouvoir quantifier la pénurie,
- les **conditions de vie des personnes âgées** : ressources, habitat (y compris institutions), aide reçue des aidants notamment familiaux
- le nombre et les conditions de vie des **personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie**.

Proposition Drees

Pour la Drees, cet avis est relatif à des questions qui relèvent de la commission "services publics et services aux publics". Il est, de son point de vue, trop ambitieux et il convient soit de le supprimer soit de l'amender comme ci-dessous, pour le rendre conforme à l'avis n°6 de commission "services publics et services aux publics".

Avis n° 2

Le Conseil incite à **développer l'information territoriale** sur :

- les différents **modes de garde des jeunes enfants**, y compris l'interruption partielle ou totale d'activité de l'un des parents,
- les **conditions de vie des personnes âgées** : ressources, habitat (y compris institutions),
- le nombre et les conditions de vie des **personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie**.

Il souhaite également un approfondissement de la connaissance sur les **conditions de vie des personnes âgées** : ressources, habitat (y compris institutions).

Proposition CGT

La CGT propose une légère modification de l'intitulé de l'avis : Populations spécifiques : petite enfance, personnes âgées et personnes en situation de handicap

Avis n° 3 - Emigration- Immigration

Le Conseil rappelle le besoin de statistiques sur les **flux émigrants** et, plus spécifiquement, sur les départs des jeunes vers l'étranger.

Il souligne l'intérêt de disposer régulièrement d'informations sur les **caractéristiques des nouveaux arrivants et les trajectoires des immigrés**. Il souhaite l'amélioration de la qualité des données administratives sur l'immigration.

Proposition CGT

La CGT fait les commentaires suivants :

« Quelle est la problématique de moyen-terme dans cet avis ? n'est-ce pas trop vague, au risque de justifier l'inacceptable dans ce domaine sensible ? Quelle « qualité » vise-t-on ? Dans quelle direction ? Pour quoi faire ?¹

²

Emigration : vers un nouveau fantasme ?³ »

¹ Faut-il par exemple souhaiter des données administratives de meilleure qualité et plus finement territorialisées concernant les Roms (heureusement, elles n'existent pas actuellement) ?

² Concernant les nouveaux arrivants sur un territoire : le RP ne suffit-il pas ? Trajectoire des immigrés : plutôt privilégier des enquêtes « lourdes » de type TeO (modulo des précautions concernant certaines variables très sensibles, cf. les rudes débats TeO 2008). Cadencement de ces enquêtes (décennal ?). Un bilan des recherches et publications issues de TeO 2008 et de leurs enseignements pourrait valablement être proposé au Cris, pour éclairer le futur de ce genre d'enquêtes.

³ Cette idée entendue lors de la Rencontre trajectoires (mais seulement à propos des étudiants poursuivant des études à l'étranger) justifie-t-elle une investigation de moyen-terme de la statistique publique ? L'émigration d'un pays « émetteur » étant exactement la contrepartie de l'immigration en provenance du pays source additionnée dans tous les autres pays, un travail de type OCDE sur les statistiques internationales d'immigration pourrait constituer une réponse à moindre frais (pour la statistique nationale) à une question dont on cherche encore la pertinence. Olivier Lefèvre (SIES) a suggéré cette voie pour ce qui concerne les étudiants.

Logement

Avis n° 4 - Marché du logement

Le Conseil souligne l'importance de disposer de statistiques sur le **coût d'acquisition et le loyer des logements**, ainsi que sur le **prix des terrains et des droits à bâtir**, à des niveaux géographiques fins et selon le type d'habitat.

Il soutient les travaux en ce sens et rappelle la nécessité d'**élargir l'accès aux données sur le logement et le foncier**. Il demande qu'un point soit fait sur l'accès au fichier Filocom, au fichier DVF⁴ et aux données des notaires fin 2014.

Il souhaite une meilleure connaissance des caractéristiques et pratiques contractuelles des **baillleurs privés** ou **des loueurs professionnels** ainsi que des **aides à l'investissement locatif**.

Il insiste sur la nécessité de disposer de données permettant d'analyser les **trajectoires résidentielles** pour mieux comprendre le marché du logement.

Proposition Union sociale pour l'habitat (USH)

Avis n° 4

Le Conseil souligne l'importance de disposer de statistiques sur le **coût d'acquisition et le loyer des logements**, ainsi que sur le **prix des terrains et des droits à bâtir**, à des niveaux géographiques fins et selon le type d'habitat.

Il soutient les travaux en ce sens et rappelle la nécessité d'**élargir l'accès aux données sur le logement et le foncier, y compris aux acteurs privés et aux citoyens**. Il demande qu'un point soit fait sur l'accès au fichier Filocom, au fichier DVF¹ et aux données des notaires fin 2014, ainsi qu'au futur fichier fiscal de recensement des loyers, prévu dans le cadre de la réforme des valeurs locatives des logements, et ce fin 2015.

Il demande également que soit produit d'ici 2015 un tableau de bord fiabilisé à destination du grand public et des acteurs privés, déclinable à des échelles nationales, régionales et locales à partir des sources statistiques publiques, administratives et fiscales (recensement, données CNAF, RPLS, Filocom, Sítadel, fichiers PTZ, fichiers SNE, Sysal, Finess, bases de données notariales, observatoires locaux des loyers, enquête ECLN...) à la fois sur la structure des marchés de l'habitat, les niveaux de prix et des indicateurs de mal logement.

Il souhaite une meilleure connaissance des caractéristiques et pratiques contractuelles des **baillleurs privés** ou **des loueurs professionnels** ainsi que des **aides à l'investissement locatif**.

Il insiste sur la nécessité de disposer de données permettant d'analyser les **trajectoires résidentielles** pour mieux comprendre le marché du logement.

Proposition Fondation Abbé Pierre

La Fondation Abbé Pierre **soutient les demandes de modifications portées par l'USH** (cf. ci-dessus). Elle insiste par ailleurs sur deux choses :

- Concernant **les trajectoires résidentielles** : le besoin de disposer de données pour analyser ces trajectoires doit permettre de mieux comprendre le marché du logement, mais aussi d'éclairer les parcours de vie des ménages (ruptures, fragilités, mal-logement). Ce qui plaiderait pour rebasculer cette demande dans l'avis n°5.

- **Ajouter un point sur la vacance** et l'importance d'avoir une meilleure évaluation du nombre de logements vacants et des causes de la vacance, à travers des données territorialisées.

Proposition Union nationale des associations familiales (UNAF)

Concerne seulement l'alinéa 1.

⁴ DVF : demande de valeur foncière

Le Conseil souligne l'importance de disposer de statistiques sur le **coût d'acquisition-et, le loyer et les charges des logements**, ainsi que sur le prix des terrains et des droits à bâtir, à des niveaux géographiques fins et selon le type d'habitat.

Proposition Insee DSDS (UERM)

La DSDS (UERM) de l'Insee suggère une reformulation du dernier alinea, pour le contextualiser et tenir compte de ce que des données existent déjà :

Il insiste sur la nécessité de disposer de données permettant d'analyser les d'approfondir la connaissance des trajectoires résidentielles (d'un type de parc à l'autre) pour mieux comprendre le marché du logement.

Proposition CGT

La CGT fait, à propos du 2^{ème} alinea le commentaire suivant :

« Ici, on confond allègrement un avis de MT sur 5 ans, avec l'avis pour le programme 2014. Mais c'est malheureusement la conséquence du parti initial pris dans cet exercice de MT, au détriment duquel l'année 2014 est totalement « blanchie » »

Proposition Union des Entreprises et des Salariés pour le Logement (UESL)

L'Union des Entreprises et des Salariés pour le Logement (UESL) **soutient les demandes de modifications portées par l'USH** avec le commentaire suivant :

« L'UESL, tête de réseau du mouvement Action Logement, pilotée par les partenaires sociaux souhaite donner à ses représentants locaux les connaissances nécessaires pour faciliter les discussions avec les acteurs locaux du logement afin que ceux-ci puissent prendre en compte les besoins en logement des salariés et des entreprises. Ces connaissances des territoires nécessitent l'analyse de données statistiques de sources diverses. Le fichier FILOCOM constitue une source spécifique de données qui ne peuvent être obtenues par ailleurs. C'est pourquoi nous soutenons la proposition de demande de modification sur le projet d'avis de programme moyen terme, proposée par l'Union Sociale pour l'Habitat ».

Avis n° 5 - Qualité, conditions du logement

Le Conseil demande qu'un état des lieux soit fait sur les statistiques disponibles la **qualité des logements, la précarité énergétique et le mal-logement**, après la publication des résultats de l'enquête Phébus, de l'enquête logement 2013 et de l'enquête sans-domicile 2012.

Il rappelle la nécessité d'une mise à disposition de ces informations **selon une périodicité quinquennale**.

Il souhaite que soient mises en lumière les **disparités des conditions de logement ou d'accès au logement** selon critères fins de catégories de ménages ou de territoires.

Proposition Fondation Abbé Pierre

La Fondation Abbé Pierre insiste sur :

- le besoin de mieux connaître les populations qui vivent dans des **abris de fortune, squats, bidonvilles,...** à travers la production d'**études qualitatives**
- le besoin d'approfondir et affiner la connaissance statistique sur les **dépenses de logement (taux d'effort, restes à vivre...)** et leurs impacts sur les ménages selon les niveaux de vie
- Concernant **les trajectoires résidentielles** (cf. ci-dessus avis n°4) : le besoin de disposer de données pour analyser ces trajectoires doit permettre de mieux comprendre le marché du logement, mais aussi d'éclairer les parcours de vie des ménages (ruptures, fragilités, mal-logement) . *Ce qui plaiderait pour rebasculer cette demande dans l'avis n°5.*

Proposition CGT

Avis n° 5

Le Conseil demande qu'un état des lieux soit fait sur les statistiques disponibles relatives à la qualité des logements, la précarité énergétique et le mal-logement, après la publication des résultats de l'enquête Phébus, de l'enquête logement 2013 et de l'enquête sans-domicile 2012.

Il rappelle la nécessité d'une mise à disposition de ces informations **selon une périodicité quinquennale**.

Il souhaite que soient mises en lumière les ~~disparités des~~ **inégalités de conditions de logement ou d'accès au logement** selon critères fins de catégories de ménages ou de territoires.

La CGT fait les commentaires et les propositions suivants :

Alinea 1 : « ce § est trop imprécis. La nécessité quinquennale ne couvre que l'enquête nationale logement et c'est elle que le Cnis soutient dans ce rythme. Les autres sources ont leur rythme propre, souvent annuel, voire infra. A-t-on quelque chose à dire de l'enquête mal-logement par exemple ? La toise quinquennale ne convient donc pas ici.

Proposition : dissocier un avis n°5 « qualité-condition de logement » et un **avis 5 bis** « enquête nationale logement » axé sur le rythme quinquennal de l'enquête logement, présentant des caractéristiques de qualité (NB de l'enquête, pas du logement !) au moins égales à celles du passé.

Evoquer la possibilité d'extensions régionales ? »

Alinea 2 : « ce dernier §, que l'on n'est pas sûr de bien comprendre, pourrait constituer le « projet de MT » de la statistique publique en matière de logement : organiser le dispositif statistique (assez complexe actuellement) et les données/analyses/publications autour des différents chefs d'inégalités liées à la question du logement (en gros ce qui figure dans les avis n° 4 et 5 actuels). Cela suppose probablement une méthode de travail du Cnis permettant de cerner les questions essentielles, de poser les concepts et de préciser les attentes et besoins des utilisateurs ».

Conditions de vie, revenus, vie sociale

Avis n° 6 - Bien-être, niveau de vie, pauvreté

*Le Conseil souhaite que la France prolonge ses travaux sur le bien-être (ou « **qualité de vie** ») et ses contributions sur ce sujet au niveau international, en particulier européen.*

Dans cet objectif :

Il encourage la statistique publique à poursuivre ses efforts pour une observation régulière des **inégalités de niveau de vie** par catégories de ménages et par territoires.

Il demande d'améliorer la mesure de l'évolution de la **qualité de vie dans certaines dimensions** (conditions environnementales, conditions de travail, conciliation travail/vie familiale...).

Il rappelle son souhait de disposer d'**indicateurs précoces de pauvreté et de fragilité sociale**.

Il préconise une **approche longitudinale des conditions de vie**, en particulier pour mieux prendre la mesure de la persistance ou non des situations vulnérables.

Proposition Union nationale des associations familiales (UNAF)

Avis n° 6

*Le Conseil souhaite que la France prolonge ses travaux sur le bien-être (ou « **qualité de vie** ») et ses contributions sur ce sujet au niveau international, en particulier européen.*

Dans cet objectif :

Il encourage la statistique publique à poursuivre ses efforts pour une observation régulière des **inégalités de niveau de vie** par catégories de ménages et par territoires.

Il demande d'améliorer la mesure de l'évolution de la **qualité de vie dans certaines dimensions** (conditions environnementales, conditions de travail, conciliation travail/vie familiale, notamment la synchronisation des temps dans le couple et le temps passé en famille ...).

Il rappelle son souhait de disposer d'**indicateurs précoces de pauvreté et de fragilité sociale** (par exemple cumul de critères).

Il préconise une **approche longitudinale des conditions de vie**, en particulier pour mieux prendre la mesure de la persistance ou non des situations vulnérables et des événements déclencheurs (rupture, chômage, ...).

Proposition CGT

La CGT propose une légère modification de l'intitulé de l'avis : Inégalités sociales, niveau de vie, pauvreté

A propos du 1^{er} alinea (en italique) elle fait le commentaire suivant :

« On peut être très dubitatif et même assez contre ce souhait tel qu'il est formulé, s'il s'agit des enquêtes ménages de « ressenti subjectif » à la Stiglitz (cf. Rapport Stiglitz & Co voir en particulier les pages 47-48 et 161 à 168 de la version française ; lien http://www.stiglitz-sen-fitoussi.fr/documents/rapport_francais.pdf)... Peut-on disperser des moyens rares vers ce nouveau champ (lequel peut toutefois être exploré dans des coopérations de la statistique publique avec des chercheurs ou autres) ? D'ailleurs il n'y a aucune relation entre les travaux sur le bien-être et ce qui est demandé dans la suite de l'avis 6. Connexion avec la commission territoires : la même demande a été formulée dans la commission territoires (17 octobre), ce qui laisse penser que l'investissement sur la mesure du « bien-être » pourrait être lourd. Lors de la commission Territoires, la CGT est intervenue pour exprimer une nette réserve, compte-tenu de l'insuffisance de moyens sur des sujets autrement plus importants ».

Elle propose aussi la rédaction d'un alinea supplémentaire :

Le Conseil se félicite des avancées considérables consécutives aux propositions du rapport de son groupe de travail « niveaux de vie et inégalités sociales » (2006). Il recommande qu'une expertise approfondie⁵ lui soit présentée de l'état actuel de la question, notamment pour prendre en compte des attentes et besoins nouveaux de connaissance statistiques. Il demande que lui soient présentés les travaux et rapports récents (information statistique sexuée : construction de revenus minimaux décents : ...), susceptibles d'enrichir pour partie le programme de moyen-terme de la statistique publique concernant les niveaux de vie et inégalités sociales⁶.

⁵ Cette méthode de travail, relativement légère à mettre en oeuvre, avait été approuvée par Duport lors du bureau du 4 juillet (cf. CR page13). Elle concerne deux thèmes très structurants du MT précédent : niveaux de vie et inégalités sociales (Freyssinet) et emploi-chômage (de Foucauld, voir ci-après). Elle est de nature à soutenir et prolonger une orientation très féconde du moyen-terme écoulé

⁶ Par exemple deux références dans l'actualité (d'autres seraient probablement également pertinentes)
- rapport Insee « L'information statistique sexuée dans la statistique publique : état des lieux et pistes de réflexion » (octobre 2013), lequel recommande explicitement la saisine du Cnis ; lien <http://www.insee.fr/fr/insee-statistique-publique/colloques/femme-homme/rapport-femme-homme.pdf>
- projet « Construction d'un revenu minimum décent par catégorie de ménages » (Onpes-Ires-Crédoc), en cours d'élaboration, est prometteur d'extensions statistiques possibles (ce projet a été trop brièvement mentionné lors de la réunion DQS du printemps 2013 par Pierre Concialdi) lien : <http://www.insee.fr/fr/insee-statistique-publique/default.asp?page=colloques/inegalites/inegalites-gelot-concialdi-gilles.htm>

Avis n° 7 - Vie et pratiques sociales

Le Conseil souligne un besoin d'information en matière de **participation à la vie citoyenne**, en particulier par une meilleure connaissance des **pratiques associatives**.

Il constate le rôle croissant du **numérique dans les pratiques sociales** (relations, culture, information...) et demande que la statistique publique s'interroge sur les populations susceptibles d'être à l'écart de ce phénomène.

Proposition Union nationale des associations familiales (UNAF)

Avis n° 7

Le Conseil souligne un besoin d'information en matière de **participation à la vie citoyenne**, en particulier par une meilleure connaissance des **pratiques associatives** (connaissance des acteurs : sexe, âge, nombre d'enfants à charge).

Il constate le rôle croissant du **numérique dans les pratiques sociales** (relations, culture, information...) et demande que la statistique publique s'interroge sur les populations susceptibles d'être à l'écart de ce phénomène.

Proposition CGT

Avis n° 7

Le Conseil souligne un besoin d'information en matière de **participation à la vie citoyenne**, en particulier par une meilleure connaissance des **pratiques associatives**. Il demande que soient mises en œuvre les recommandations du groupe de travail présidé par Madame Archambault et qu'il a validées.

Il constate le rôle croissant du **numérique dans les pratiques sociales** (relations, culture, information...) et demande que la statistique publique s'interroge sur les populations susceptibles d'être à l'écart de ce phénomène.

La CGT fait les commentaires et les propositions suivants :

C'est trop « petit bout de la lorgnette » et ça concerne des domaines trop variés et hétérogènes : relations (?), culture; information ! On veut décrire et savoir comment ça fonctionne et quels effets sociaux ça produit, et pas seulement se focaliser sur les « exclus » !

Proposition : *il faudrait au moins approfondir un avis spécifique sur la culture (cf. les présentations récentes en commission DQS)*

Sujets transversaux

Proposition CGT

La CGT propose un **avis supplémentaire n^o**** sur les **nomenclatures sociales** avec le commentaire suivant :

« Compte-tenu des évolutions préoccupantes concernant les nomenclatures de professions et catégories sociales⁷, projet de long terme déjà au cours du moyen-terme écoulé, un avis transversal de cette commission serait utile. La rédaction précise gagnera à intégrer les principaux apports du débat organisé sur ce sujet à l'ESAC (25 octobre), concernant le projet européen de nomenclature socio-professionnelle.

NB : Rappel l'avis général n^o4 (rubrique statistiques sociales) du précédent MT⁸, dont on pourrait s'inspirer à nouveau, en l'actualisant ... »

⁷ cf. les projets européens ESeG, dont on saura davantage et qui seront débattus fin octobre à l'ESAC, et de certains projets d' « allègements » à terme de l'exploitation des variables utiles dans le RP (cf. document « audit d'efficience », présenté à la CNERP en octobre, CR du débat non disponible à ce jour)

⁸ Citation du MT 2009 – 2013 : « 4. L'harmonisation au niveau européen et international des nomenclatures sociales (nomenclature de profession, de catégories socio professionnelles, de formation et de certification professionnelle) est un enjeu fort du moyen terme 2009-2013. Le Cnis demande qu'une réflexion soit approfondie sur l'articulation des nomenclatures sociales française, européenne et internationale. Il souhaite que les implications éventuelles de cette réflexion sur les nomenclatures utilisées en France, notamment celle sur les professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) fasse l'objet d'un débat public.

Cf. texte de l'avis de MT 2009 – 2013, pages 12 et 13. Lien

http://www.cnis.fr/files/content/sites/Cnis/files/Fichiers/publications/rapports/2009/RAP_2009_115_avis_moyen_terme_2009_2013.PDF

Avis n° 8 - Statistiques de prix

Le Conseil prend note du fait que **l'utilisation des « données de caisse »** permettraient de diffuser des statistiques de prix plus précises, de mieux prendre en compte l'effet qualité et éventuellement de procéder à des comparaisons spatiales. Il souhaite que ces nouvelles perspectives de mise à disposition soient définies en dialogue étroit avec les utilisateurs.

Proposition CGT

Avis n° 8

Le Conseil prend note du fait que **l'utilisation des « données de caisse »** permettraient permettrait de diffuser des statistiques de prix plus précises, de mieux prendre en compte l'effet qualité et éventuellement de procéder à des comparaisons spatiales infra-nationales. Il souhaite être régulièrement saisi des opportunités et des risques de ce projet et il sera attentif à ce que ces nouvelles perspectives de mise à disposition soient définies en dialogue étroit avec les utilisateurs. Il rappelle l'extrême importance de l'indice des prix à la consommation, partie du « socle de base » de l'appareil statistique, sa fiabilité, sa sensibilité dans le débat social et l'importance des spécifications techniques qui doivent l'accompagner en toutes circonstances (mesure de l'effet qualité, etc.).

La CGT ajoute le commentaire suivant :

« on rappelle la position très réservée formulée par la CGT, notamment du fait de la part faite aux entreprises privées du grand commerce, dont l'importance dans le recueil des données risque de fragiliser la production de données de bonne qualité⁹. La CGT ne saurait donc se retrouver parfaitement dans la formulation actuelle ».

⁹ On ne revient pas ici sur les avatars historiques de l'indice des prix à la consommation (cf. les travaux d'Alain Gély et Béatrice Touchelay)

Avis n°9 - Recensement de la population

Le Conseil suivra avec attention la mise en œuvre des recommandations du groupe de travail sur **l'évolution du questionnaire du recensement de la population.**

Il souhaite être informé régulièrement du **projet d'évolution de ce recensement envisagé pour 2020** afin que la concertation nécessaire s'engage en temps voulu.

Proposition CGT

Avis n° 9

Le Conseil suivra avec attention la mise en œuvre des recommandations du groupe de travail sur **l'évolution du questionnaire du recensement de la population.**

Il souhaite être informé régulièrement du **projet d'évolution de ce recensement envisagé pour 2020** afin que la concertation nécessaire s'engage en temps voulu.

Le Conseil recommande une consultation et un débat réguliers des commissions « Territoires » et « Démographie et questions sociales » sur les projets en cours, parallèlement aux débats de la CNERP et il souhaite que la coordination et l'information mutuelle de ces instances sur ce thème soient explicitement organisées¹⁰.

¹⁰ Ces précisions pour répondre à la dispersion et à la faible coordination actuelle des lieux de débat au sein du Cnis sur le même objet.

2) EMPLOI, QUALIFICATION ET REVENUS DU TRAVAIL

Avis transversaux

Proposition CGT

La CGT propose un **avis supplémentaire n°**** sur les **statistiques de l'emploi, de son halo et du chômage** avec le commentaire suivant :

Le Conseil rappelle les propositions du rapport de son groupe de travail « Emploi-chômage précarité » (2008) et il a enregistré les progrès réalisés dans ces domaines. Il recommande qu'une expertise approfondie lui soit présentée de l'état actuel de la question, notamment pour répondre aux difficultés persistantes¹¹ et prendre en compte des attentes et des besoins nouveaux de connaissance statistiques aux niveaux pertinents (national et infra-national)¹².

¹¹ Allusion aux problèmes toujours récurrents de ces statistiques et de leur compatibilité ou divergences (cf. les difficultés concomitantes –mais indépendantes- de l'enquête-emploi et des chiffres mensuels de Pôle-emploi/Dares en 2013 ...)

¹² Cette formulation fait écho à une suggestion de la CGT (concernant le rapport de Foucauld) qui n'entraîne pas nécessairement un investissement très lourd de la part du Cnis, mais qui est de nature à soutenir et prolonger une orientation structurante du moyen-terme écoulé, en accentuant l'entrée « territoriale » notoirement insuffisante dès l'origine dans le rapport de Foucauld.

Avis n° 1 - Dispositif statistique sur l'emploi : transversalité et cohérence

Le Conseil se félicite des **évolutions significatives du dispositif d'information sur l'emploi et les revenus du travail** qui ont amélioré la connaissance des situations de chômage et d'emploi, ainsi que des disparités de salaires et de revenus d'activité.

Ce dispositif reste cependant **dispersé** et les efforts engagés dans la mise en relation des différentes sphères d'activité (publique, privée, salariée, non salariée...) doivent se poursuivre, afin de garantir les comparaisons et l'analyse des spécificités.

Le Conseil note une forte attente des utilisateurs pour une connaissance détaillée et transversale du marché et de l'organisation du travail dans toutes ses dimensions. Il demande une attention particulière pour que les statistiques soient produites, autant que possible, **de façon cohérente sur tous secteurs (privé/public), tous statuts (salariés ou non), par territoires et par populations (jeunes, seniors, hommes, femmes, handicapés notamment).**

Le Conseil prend note des évolutions importantes annoncées dans le cadre du moyen terme concernant **le système d'information sur l'emploi et les revenus d'activité**, notamment du fait de la mise en place de la déclaration sociale nominative (DSN) . Il souhaite que ces évolutions permettent de progresser encore en termes de transversalité et de cohérence des concepts entre les secteurs ainsi qu'en termes de délais pour la mise à disposition des données structurelles.

Proposition CGT

La CGT fait le commentaire suivant :

« faut-il renforcer ce §, compte-tenu de la taille de ce projet DSN (initié à la fin des années 2009) et des conséquences possibles ? »

Mutations de l'emploi et des professions

Avis n° 2

Le Conseil souligne la nécessité d'une connaissance plus approfondie des **mutations de l'emploi et des professions**, à savoir :

- **Les transformations des métiers** : poursuivre l'identification de l'évolution des métiers et des nouvelles compétences nécessaires pour les exercer
- **L'évolution des conditions de travail**, liée notamment aux réglementations, aux changements organisationnels et à l'usage des nouvelles technologies dans la sphère du travail, en observant plus particulièrement : le temps de travail, l'absentéisme, les risques psycho-sociaux, la santé au travail.
- **Le développement de formes d'emploi particulières** : les contrats courts, la multi-activité, l'intérim, les différentes formes d'emploi non salarié, l'auto-entrepreneuriat...

*Sur ce dernier point, le Conseil demande qu'un **groupe de travail** précise le contour des formes d'emploi qu'il conviendrait de mesurer, avec une attention particulière aux formes émergentes, s'interroge sur la façon dont l'appareil statistique est aujourd'hui en mesure d'en rendre compte (en niveau comme en évolution) et identifie les pistes d'amélioration.*

Proposition CGT

La CGT propose une modification de l'intitulé de l'avis : Mutations de l'emploi, du travail et des professions

Elle fait, pour le dernier alinea, la proposition de rédaction suivante :

Sur ce dernier point, le Conseil demande qu'un **groupe de travail** précise le contour des formes d'emploi qu'il conviendrait de mesurer, avec une attention particulière aux formes émergentes en termes de statut d'emploi, de conditions de travail, de droits sociaux, de salaires et de rémunérations etc. Ce groupe de travail devra expertiser la façon dont l'appareil statistique est aujourd'hui en mesure d'en rendre compte (en niveau comme en évolution) et identifier les pistes d'amélioration.

Elle ajoute le commentaire suivant :

« dans cet avis n° 2, doit-on faire allusion aux travaux des statisticiens du travail au sein du BIT, actuellement proches de leurs conclusions, pour demander une adaptation de la statistique du travail ? (cf. Olivier Marchand, Insee) »

Insertion, formation, parcours

Proposition CGT

La CGT fait le commentaire général suivant :

« les avis de ce sous-ensemble devront bien intégrer les apports de la discussion du point III de l'odj de la réunion du 7 novembre « compétence des adultes et formation tout au long de la vie » ».

*Elle propose un **avis supplémentaire n°**** sur les **nomenclatures de certification** :*

« Le Conseil souhaite prendre connaissance de l'état des travaux engagés par la CNCP (Commission nationale de la certification professionnelle) pour élaborer une nomenclature des niveaux de certification. Il souhaite que soit clarifiée la position de cette nouvelle nomenclature par rapport à l'actuelle nomenclature des niveaux de formation (adoptée en 1969). Il demande que des modalités soient fixées pour que le projet de la CNCP fasse l'objet d'un avis du CNIS, comme le souhaite la présidence de la CNCP. »

Avis n° 3 - Parcours professionnel

Face à une diversification des **modalités d'insertion et de parcours professionnels**, le Conseil demande que la statistique publique :

- renforce la description des **jalonnements de la vie active** par des périodes d'emploi, de chômage et de formation,
- indique en quoi ces parcours sont porteurs **d'évolution de carrières**, en termes de métier, qualification, revenus d'activité et retraites,

Le Conseil souhaite en particulier que soient poursuivis les travaux statistiques et les études permettant de décrire finement les **parcours d'insertion professionnelle des populations en difficulté** (une partie des jeunes, chômeurs de longue durée, licenciés des plans sociaux dans les secteurs en difficulté, personnes handicapées...).

Il souligne de ce point de vue l'intérêt des projets d'**extension des panels**, avec la création du panel non salariés et la perspective d'un panel portant sur l'ensemble des actifs, afin de cerner l'ensemble des trajectoires professionnelles. Il note également l'intérêt d'utiliser l'**EDP** (échantillon démographique permanent) pour rapprocher la situation professionnelle des personnes de leur cadre de vie.

Proposition Union nationale des associations familiales (UNAF)

Avis n° 3

Face à une diversification des **modalités d'insertion et de parcours professionnels**, le Conseil demande que la statistique publique :

- renforce la description des **jalonnements de la vie active** par des périodes d'emploi, de congés liés à l'arrivée d'un enfant (Congé de maternité, Congé de paternité, Congé d'adoption), de congé parental (à temps plein ou partiel), congés pour maladie, handicap ou dépendance d'un membre de la famille, congés spécifiques (Congé sabbatique, Congé pour exercer un mandat local, Congé de solidarité internationale), de chômage et de formation,
- indique en quoi ces parcours sont porteurs **d'évolution de carrières**, en termes de métier, qualification, revenus d'activité et retraites,

Le Conseil souhaite en particulier que soient poursuivis les travaux statistiques et les études permettant de décrire finement les **parcours d'insertion professionnelle des populations en difficulté** (une partie des jeunes, chômeurs de longue durée, licenciés des plans sociaux dans les secteurs en difficulté, personnes handicapées, personnes illettrées...).

Il souligne de ce point de vue l'intérêt des projets d'**extension des panels**, avec la création du panel non salariés et la perspective d'un panel portant sur l'ensemble des actifs, afin de cerner l'ensemble des trajectoires professionnelles. Il note également l'intérêt d'utiliser l'**EDP** (échantillon démographique permanent) pour rapprocher la situation professionnelle des personnes de leur cadre de vie.

Avis n° 4 - Formation tout au long de la vie

Le Conseil souhaite un approfondissement de la mesure les **liens entre les formations** initiales et continues (y compris dans un cadre professionnel) **et les carrières**.

Il attache en particulier de l'importance au suivi des **formations des demandeurs d'emploi** et leurs effets en matière d'activité.

Rémunérations

Avis n° 5

Le Conseil demande que des travaux soient poursuivis pour mieux appréhender la diversité des modes de rémunérations par type d'entreprise et par secteur public/privé (primes, avantages en nature, ...), avec un focus particulier sur les rémunérations **non salariales** (intéressement, participation, stock options, ...) et sur les indemnités de rupture.

Il souhaite que les caractéristiques des activités associées à de **faibles revenus du travail** soient étudiées.

Il encourage le développement des travaux relatifs aux inégalités de rémunération liées aux caractéristiques des personnes (sexe, origine, âge, handicap, ...).

Proposition Union nationale des associations familiales (UNAF)

L'UNAF propose de compléter l'intitulé de l'avis : Rémunérations et carrières.

Avis n° 5

Le Conseil demande que des travaux soient poursuivis pour mieux appréhender la diversité des modes de rémunérations par type d'entreprise et par secteur public/privé (primes, avantages en nature, mutuelles, CESU, services aux familles...), avec un focus particulier sur les rémunérations **non salariales** (intéressement, participation, stock options,...) et sur les indemnités de rupture.

Il souhaite que les caractéristiques des activités associées à de **faibles revenus du travail** soient étudiées.

Il encourage le développement des travaux relatifs aux inégalités de rémunération liées aux caractéristiques des personnes (sexe, nombre d'enfants à charge, origine, âge, handicap, ...). Il souhaite également que soient étudiés les phénomènes de discrimination liée à l'embauche, à l'évolution de carrière, et aux ruptures.

Proposition CGT

Avis n° 5

Le Conseil demande que des travaux soient poursuivis pour mieux appréhender la diversité des modes de rémunérations par type d'entreprise et par secteur public/privé (primes, avantages en nature, ...), avec un focus particulier sur les rémunérations **non-salariales s'ajoutant au salaire** (intéressement, participation, stock options, retraites chapeau et autres avantages divers non pris en compte dans les salaires ...) et sur les indemnités de rupture.

Il souhaite que les caractéristiques des activités associées à de **faibles revenus du travail** soient étudiées. Il encourage le développement des travaux relatifs aux inégalités de rémunération liées aux caractéristiques des personnes (sexe, origine, âge, handicap, PCS, ...) et des situations de travail (statut d'emploi, branche d'activité, taille de l'entreprise, ...).

Il recommande la publication régulière d'un ensemble d'indicateurs de bas-salaires et de faibles revenus du travail¹³.

¹³ Ces ajouts découlent des débats en commission EQRT printemps 2013

Emploi local

Avis n° 6

Le Conseil encourage la poursuite des travaux statistiques permettant une **connaissance fiable de l'emploi au niveau local**, en niveau et en évolution (à des niveaux géographiques à définir).

En particulier, la modernisation de l'action publique et la réforme territoriale nécessitent une meilleure connaissance de **l'emploi public dans les territoires** : emploi dans les trois versants de la fonction publique et pour chaque niveau d'administration de l'État ou des collectivités territoriales ou hospitalières (évolution, restructurations et transferts).

Proposition CGT

La CGT fait le commentaire suivant :

« il faudra s'assurer une bonne concordance avec ce que dira l'avis de la commission Territoires sur ce point. »

Négociation collective

Avis n° 7

Le Conseil salue le **développement du système d'information sur la négociation collective en entreprise** et notamment l'utilisation conjointe des accords et textes conventionnels et des informations issues des enquêtes statistiques auprès des entreprises.

Il encourage la statistique publique à **maintenir et développer ce système d'information**, à un moment où les incitations à négocier sont croissantes, à travailler sur un **champ élargi** (associations, particuliers-employeurs, agriculture, fonction publique...) et à une mise à disposition **plus rapide** des enseignements tirés de ces sources, dans des délais en phase avec les besoins du dialogue social.

Il souhaite que la SP apporte des éléments d'information sur **l'évolution du fonctionnement du dialogue social** : quels accords, quels contenus, quels impacts et à quels niveaux, territoriaux et professionnels (groupes, branches, entreprises ...) ?

Proposition CGT

La CGT propose une nouvelle formulation du dernier alinea :

Il souhaite que la SP apporte des éléments d'information et d'analyse sur **l'évolution du fonctionnement du dialogue social** : quels accords, quels contenus, quels impacts et à quels niveaux, territoriaux et professionnels (groupes, branches, entreprises ...) ? Il demande qu'un dispositif soit mis en place impliquant la participation effective de la statistique publique, pour mesurer et analyser la représentativité des organisations syndicales d'une part et patronales d'autre part¹⁴.

La CGT ajoute le commentaire suivant :

« cette question, soulevée par la CGT au printemps en commission EQRT, a été « évitée » alors d'un air gêné... Ce fut aussi contesté au nom d'un parallèle avec les élections politiques, dans lesquelles la statistique n'interviendrait pas. Mais cet argument, vérification faite, était largement erroné¹⁵ ! On revient donc à la charge ! »

¹⁴ Ceci pour éviter que la statistique publique ne se désintéresse entièrement (ou ne soit totalement évincée) d'un sujet social d'importance majeure, dont la nouveauté nécessite la diffusion d'informations statistiques suffisantes et sur la longue durée. A noter que la demande concerne également la représentativité des organisations patronales (cf. un rapport récent sur ce sujet, remis au ministre du travail fin octobre lien

¹⁵ Concernant les élections politiques, la statistique publique (Insee) fait régulièrement des analyses de participation aux grands scrutins nationaux (exemple : http://www.insee.fr/fr/publications-et-services/default.asp?page=dossiers_web/dev_durable/taux_participation_elections.htm), avec des déclinaisons régionales. L'Insee est également impliqué dans la tenue des registres électoraux, cf. <http://www.insee.fr/fr/publics/default.asp?page=collectivites/fichier-electoral.htm>. Voir aussi Alain Godinot, « Faut-il confier à des statisticiens des responsabilités en matière électorale ? » Revue Statistique et société n°1, lien http://publications-sfds.fr/index.php/stat_soc/article/view/147

Évaluation des politiques publiques

Avis n° 8

Le Conseil encourage la poursuite des travaux statistiques visant à évaluer **les politiques publiques** de l'emploi et de la formation professionnelle. Il souligne l'intérêt de l'utilisation des panels administratifs éventuellement couplés à des enquêtes à des fins d'évaluation.

Proposition CGT

La CGT fait le commentaire suivant :

« est-on bien sur cette ligne ? »